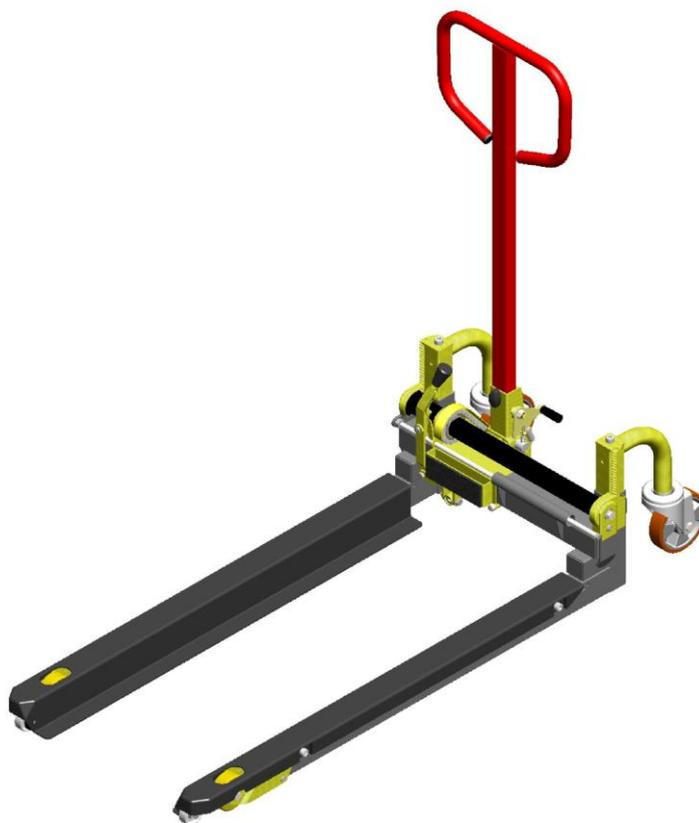


NOTICE D'INSTRUCTIONS

PAL-BAC



NUMERO DE SERIE

MANUVIT SA

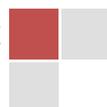
Comptabilité : 2 Rue de l'industrie - BP123 – 89303 JOIGNY Cedex

Tel : +33 (0)3 86 92 95 95 – Fax : +33 (0)3 86 92 95 99

Usine - Commercial : ZI Beauregard – Rue des Peupliers – 61600 LA FERTE MACE

Tel : -33 (0)2 33 37 31 64 – Fax : 02 (0)2 33 38 23 96

Site Internet : www.manuvit.fr



CONSIGNES DE SECURITE	3
<hr/>	
EXIGENCES RELATIVES AU SOL/PLANCHER :	4
MANUTENTION DE LA CHARGE (SUIVANT TYPE D'APPAREIL)	4
STATIONNEMENT DE L'APPAREIL (SUIVANT TYPE D'APPAREIL)	4
SECURITE DE LA CONDUITE (SUIVANT TYPE D'APPAREIL)	4
GESTION DE LA SECURITE	5
SECURITE D'EXPLOITATION (SUIVANT TYPE D'APPAREIL)	5
TRANSPORT DE L'APPAREIL (SUIVANT TYPE D'APPAREIL)	6
DESCRIPTIFS	7
<hr/>	
CAPACITES DE LEVAGE :	7
EQUIPEMENTS POUR LE ROULAGE :	7
OPTIONS :	7
FICHE TECHNIQUE :	8
FONCTIONNEMENT DU CHARIOT	9
<hr/>	
UTILISATIONS PREVUES DE L'APPAREIL (SUIVANT TYPE D'APPAREIL)	9
FORMATION DES UTILISATEURS (SUIVANT TYPE D'APPAREIL)	9
MISE EN FONCTIONNEMENT	9
EXTENSION ET RETRACTION DU BATI :	10
MONTEE ET DESCENTE :	10
VERIFICATIONS QUOTIDIENNES	11
ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE L'APPAREIL	12
<hr/>	
INTERVALLES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN	12
TYPES D'INSPECTIONS FREQUENTIELLES	12
PLAQUE D'IDENTIFICATION / MARQUAGE CE	13
<hr/>	
MODELE DE DECLARATION UE DE CONFORMITE	13
<hr/>	
DESCRIPTION DES PICTOGRAMMES	14
<hr/>	
GENERIQUES	14
GERBEURS	14
BLOC-BOUTEILLE	15
PAL BAC & TRANSPALETTES	16
ROUL FÛT	16

Consignes de sécurité

Avant d'utiliser l'appareil, il est indispensable pour la sécurité et l'efficacité d'usage, de prendre connaissance de la présente notice d'instructions et de se conformer à toutes ses prescriptions.

Cette notice d'instructions doit être conservée à **disposition de tout utilisateur**.

Prendre connaissance et conserver lisible les instructions figurant sur les plaques et adhésifs fixés sur l'appareil.

S'assurer que l'utilisateur à qui vous confiez l'appareil est **formé et apte** à assumer les exigences de sécurité que comporte son utilisation.

L'appareil doit être utilisé **exclusivement** sur un **sol horizontal, plat et uniforme**.

L'appareil doit **impérativement** être utilisé avec un équipement de préhension.

L'appareil ne doit pas être déplacé avec une **charge placée à plus de 100mm du sol**.

Respecter un périmètre de sécurité de 1 mètre minimum pour toute autre personne dans l'environnement de travail.

Préserver l'appareil de toute intervention incontrôlée lorsqu'il n'est pas en utilisation. Mettre en place les freins et/ou sécurités.

Le fabricant décline toute responsabilité pour les conséquences d'un démontage de l'appareil et/ou de modifications apportées hors de son contrôle.

Lorsque l'appareil présente un état de vétusté susceptible de provoquer des risques, il y a **obligation pour l'utilisateur d'assurer la neutralisation de l'appareil**, à savoir : la mise hors d'état de fonctionnement et éventuellement le démontage de l'appareil.

L'utilisateur peut, uniquement dans le cas où le fabricant de l'appareil a cessé toute activité et où il n'existe aucun successeur susceptible de reprendre l'activité, prévoir une modification ou une altération de l'appareil couvert par la présente à partir de l'ISO3691, à condition que l'utilisateur :

- Prévoit que la modification ou l'altération soit conçue, soumise à essais, et appliquée par un ou plusieurs ingénieurs, experts dans le domaine des appareils de manutention et de leur sécurité.
- Conserve un enregistrement de la conception, du ou des essais et de l'application de la modification ou de l'altération.
- Approuve et procède aux changements appropriés de la ou des plaques de capacité, des décalcomanies, des étiquettes et de la notice d'instructions.
- Appose sur le produit une étiquette fixe et immédiatement visible indiquant la teneur de la modification ou de l'altération du produit, la date de la modification ou de l'altération effective, ainsi que le nom et l'adresse de l'organisme ayant exécuté les diverses tâches.

- INTERDICTIONS -

- d'utiliser l'appareil s'il n'est pas en bon état apparent.
- d'utiliser l'appareil pour un usage pour lequel il n'a pas été conçu.
- d'utiliser le système à géométrie variable pour le serrage des charges.
- de passer la main ou un objet de toute nature à proximité des pièces en mouvement.
- de déplacer la charge en position haute ou au-dessus du personnel.
- de stationner sous la charge.
- d'utiliser l'appareil pour l'élévation de personnes.
- de soumettre une charge supérieure à la charge maximale d'utilisation.
- de balancer la charge.

Exigences relatives au sol/plancher :

L'appareil doit être utilisé sur un sol plat ($\pm 2^\circ$).

Manutention de la charge (suivant type d'appareil)

- **Charger un appareil (suivant type d'appareil)**
 - Ne pas dépasser la limite de charge recommandée de l'appareil. La limite de charge nominale de l'appareil est indiquée sur la plaque signalétique, et sur l'abaque de charge.
 - Placer la charge en fonction de la distance du centre de gravité de la charge recommandée. La limite de charge de l'appareil diminue proportionnellement au déplacement du centre de gravité vers le haut.
 - Ne pas utiliser de poids supplémentaire pour équilibrer une surcharge.
 - Tenir la charge près du mat pour stabiliser l'appareil.

- **Glisser la fourche sous la charge (suivant type d'appareil)**
 - Mettre la fourche à niveau.
 - Glisser la fourche à fond sous la charge. (Utiliser une fourche dont la longueur fait au moins les deux tiers de la longueur de la charge.)
 - Régler les bras de la fourche de manière à ce qu'il soit assez large pour permettre une bonne répartition de la charge.
 - Espacer les bras de la fourche de façon égale de chaque côté du longeron central de la palette pour bien équilibrer la charge.
 - Ne pas laisser dépasser la fourche derrière la palette lorsqu'on gerbe dans des endroits exigus.
 - S'assurer que la charge est bien solide avant de se déplacer. Sinon, refaire l'empilage ou assujettir la charge sur la palette.
 - S'assurer que les charges palettisées sont stables, d'aplomb, attachées en croisé si possible et distribuées uniformément.
 - Retirer du service les palettes endommagées

- **Soulever la charge (suivant type d'appareil)**
 - S'assurer que la hauteur libre est adéquate avant de lever la charge.
 - Ne pas lever ou baisser la charge à moins que le chariot soit arrêté et que les freins soient appliqués.
 - Soulever la charge à la verticale.
 - Ne pas soulever une charge qui dépasse le dossier d'appui, sauf s'il n'y a aucun risque qu'une partie de la charge glisse vers l'opérateur.
 - Rester aux commandes de l'appareil lorsque la charge est en hauteur.
 - Tout assistant doit se tenir à l'écart de l'appareil lors des opérations de chargement ou d'empilement.

Stationnement de l'appareil (suivant type d'appareil)

- a) L'appareil doit être garé dans un endroit sûr, et dans un emplacement dans lequel il ne gêne pas le trafic.
- b) L'appareil doit être garé à l'écart des escaliers, des sorties de secours et des équipements de lutte contre les incendies.
- c) Il est strictement interdit de garer l'appareil dans une pente.
- d) Il est interdit de garer l'appareil dans un emplacement se trouvant à proximité de matériaux aisément inflammables tels que de l'huile, du bois, du papier, etc.
- e) Veuillez tenir compte des points suivants lors du stationnement de l'appareil :
 - a. Serrez les freins.
 - b. Abaissez les fourches ou l'équipement amovible jusqu'au sol. Celles-ci doivent ou celui-ci doit reposer au sol et soulager les tensions dans les courroies, chaînes ou sangles.
 - c. Mettre l'interrupteur à bascule en position "OFF"

Sécurité de la conduite (suivant type d'appareil)

- f) L'appareil ne peut être exploité que par une personne.
- g) En cas de mouvement, de déplacement ou de prise de virage de l'appareil, l'utilisateur doit s'assurer de l'absence de danger autour.
- h) L'opérateur doit veiller à regarder vers l'avant au cours des opérations de déplacement.
- i) Il est déconseillé d'utiliser l'appareil de façon brutale, et de pratiquer en outre des démarrages brusques, des arrêts soudains, des virages brusques, etc. De telles pratiques se montreraient dangereuses, et en particulier en cas de déplacement en charge.
- j) En cas de déplacement de deux appareils dans la même direction, il convient d'éviter toute manœuvre de dépassement.
- k) Veuillez tenir compte de la hauteur des locaux dans toutes les circonstances. La présence de plafonds d'une hauteur trop faible est susceptible d'entraîner une détérioration du mat.
- l) Il est strictement interdit de déplacer l'appareil lorsque les fourches ont été élevées en position haute.
- m) Si la charge devait gêner la visibilité vers l'avant de l'appareil, il conviendrait de déplacer ce dernier en marche arrière.
- n) En cas de déplacement en marche arrière, il convient de se retourner, de façon à observer le trajet avec attention.
- o) En cas de déplacement dans un lieu sombre ou dans lequel la visibilité est insuffisante, il conviendra d'adapter l'éclairage de la zone d'utilisation aux normes applicables dans le pays d'utilisation pour une utilisation en toute sécurité.

- p) En présence d'une charge, en déplacement dans une pente, il convient d'effectuer la montée de cette dernière en marche avant, et la descente de celle-ci en marche arrière.
- q) Même en l'absence de charge, il est conseillé de toujours mettre le poste de conduite, vers le bas de la pente, que ce soit en montée ou en descente.
- r) En cas de transition d'un terrain plat à une pente, ou d'une pente à un terrain plat, il convient de s'assurer que les fourches ne touchent pas par terre.
- s) Respecter les limites de charges des surfaces, passerelles et ponts à chaque déplacement sur ces derniers.

Gestion de la sécurité

- t) Tout utilisateur doit avoir subi une formation et obtenu une approbation.
- u) Veiller à procéder aux routines de vérifications quotidiennes et aux opérations de maintenance avec sérieux. Il convient de procéder à un examen de l'appareil quotidiennement avant utilisation, afin de confirmer l'état normal des conditions d'exploitation de l'appareil.
- v) Porter des vêtements de travail appropriés. L'opérateur doit porter un équipement et un casque de sécurité conformes aux réglementations de sécurité. Tout vêtement ou articles de bijouterie susceptible de nuire aux opérations doit être évité. Veillez à porter des protections auditives au besoin.
- w) Veiller à disposer en toutes circonstances, et s'être familiarisé avec l'emploi d'articles tels que les nécessaires de premier secours, des extincteurs ou autres équipements de lutte contre les incendies.
- x) Un accident malencontreux, ou un embrasement, sont susceptibles de se produire de façon inopinée. Aussi il convient de préparer à l'avance les mesures nécessaires à la prise de contact avec des agents compétents de façon à permettre un traitement d'urgence en temps voulu.
- y) Evitez de travailler ou de se déplacer dans des lieux exposés à des flammes vives.
- z) Veiller à se familiariser avec l'appareil et les équipements amovibles. Lire attentivement la notice d'utilisation et les règles de sécurité.
- aa) Il convient de nettoyer le trajet de l'appareil et d'en supprimer tout obstacle, aussi petit soit-il.
 - Il est strictement interdit d'en modifier la configuration initiale, une telle opération étant susceptible d'en provoquer un endommagement ou la blessure de son utilisateur.
 - Si le lieu d'utilisation fait partie d'un site montagneux, impliquant des risques de chutes de pierre, des précautions appropriées doivent être prise avant exploitation.
 - L'utilisateur doit être au mieux de sa forme. Aucune utilisation de l'appareil n'est autorisée après absorption de liquides alcoolisés ou en cas d'épuisement.
 - L'utilisateur doit veiller à respecter tous les articles, interdictions ou procédures dont le strict respect est requis.
 - Le poste de commande doit être propre en toutes circonstances.
 - Si le lieu d'exploitation est trop étroit, l'opérateur devra suivre les indications données par une personne accompagnante, positionnée en un point d'où elle est clairement visible de l'opérateur.
 - Si le lieu d'exploitation est situé sur un quai ou une plateforme, un mécanisme antidérapant doit être installé à sa périphérie.
 - Veiller à utiliser l'appareil dans des lieux autorisés. Aucune personne, ni aucun appareil ne doivent pénétrer dans l'aire d'utilisation, sans autorisation préalable.
 - En cas de détection de bruits ou autres circonstances anormaux, ceux-ci doivent être traités de façon aussi précoce que possible.

Sécurité d'exploitation (suivant type d'appareil)

- Avant la mise en place de la charge, vérifier que la hauteur et la largeur de la charge sont comprises dans la fourchette des valeurs sûres telles qu'elles sont indiquées par l'abaque de charge.
- Il est interdit de se déplacer ou de se tenir sous des fourches en position élevée.
- Il est strictement interdit de lever une personne à l'aide des fourches.
- Ne pas mettre en place ou déplacer de charge dépassant la limite de poids autorisée.
- Avant de placer une charge sur une palette, s'assurer que cette dernière soit assez solide pour accepter la charge.
- Une fois la charge levée, il est strictement interdit de se déplacer rapidement.
- La modification du dispositif de levage ou de transport, par exemple la transformation des fourches, entrainerait une altération des valeurs sûres de l'abaque de charge. Il conviendra donc de vérifier si la charge est comprise dans la fourchette des valeurs sûres de l'abaque de charge.
- Tout assistant doit se tenir à l'écart de l'appareil lors des opérations de chargement ou d'empilement.
- En cas de chargement ou de levage, dans les limites acceptées par le tablier ou la palette, il conviendra d'augmenter au maximum la distance d'écartement des fourches afin d'éviter que la charge ne s'écarte de son centre de gravité.
- Si les fourches n'ont pas été verrouillées, un glissement potentiel des fourches est susceptible d'écarter la charge de son centre de gravité et d'en faire un chargement instable.
- Si la hauteur de la charge dépasse celle de l'appareil, il conviendra de fixer la charge afin d'éviter qu'elle ne tombe.
- Un appareil se déplaçant rapidement est susceptible de blesser les personnes, ou d'endommager les objets desquels il s'approche. Aussi il convient de s'arrêter et de s'en approcher lentement.
- Ne pas incliner l'appareil d'un côté, ou procéder à un chargement à l'aide d'une seule fourche, afin d'éviter le renverser l'appareil suite aux déséquilibres de la charge.
- Il est strictement interdit de soulever une charge à l'aide d'une corde fixée aux fourches.
- Il est strictement interdit de déplacer une charge lorsque les fourches sont en position élevée.

- Avant d'activer la commande de levage, que ce soit dans des conditions de maintenance ou d'exploitation, veuillez à vous assurer que ni vous, ni toute autre personne ne vous trouvez dans une surface dangereuse.
- En cas d'utilisation dans un environnement particulier, tels des lieux particulièrement froids ou chauds, l'opérateur doit s'assurer de sa capacité d'adaptation à ces derniers. Dans le cas contraire, il lui faudra se retirer immédiatement.
- Toute personne s'aventurant dans l'espace compris entre la tôle cache avant et le mat, ainsi que dans la zone de déplacement du tablier s'expose à un risque potentiel d'écrasement.
- Il est interdit d'utiliser l'appareil avec les protections enlevées.

Transport de l'appareil (suivant type d'appareil)

- Au moyen d'un gerbeur : Contrôler le poids de l'équipement amovible dans les caractéristiques techniques et veiller à ce que le gerbeur ait une capacité de levage suffisante pour lever l'appareil. Il ne peut être manipulé que s'il est solidement fixé à un support stable permettant la préhension par un gerbeur
- Au moyen d'un camion : L'équipement amovible doit être sur un support stable (ex : palette) auquel il est calé et sanglé. Assurer l'appareil sur le camion.

ATTENTION : Si des sangles de serrage ou des chaînes sont serrées trop fort, cela peut occasionner des dommages à l'appareil.

De façon formelle, l'imagination des êtres humains étant sans limite, il est impossible de décrire et/ou de prévoir toutes les utilisations normalement prévisibles pouvant conduire à des accidents. En conséquence de quoi, la société MANUVIT décline toutes responsabilités concernant tous types de dommages créés et générés lors d'une utilisation non prévue et/ou décrite dans cette notice d'utilisation et ceux en tout point, sur tout horizon, en tout plan, en tout espace et en tout temps.

Descriptifs

- Transpalette manuel à géométrie variable et à prise directe au sol, ayant l'aspect d'un transpalette mais adaptant instantanément ses dimensions à celles de la charge à déplacer.
- La levée est effectuée par un dispositif mécanique actionné par le mouvement du timon (timon amovible).
- Les fourches comportent un petit retour en équerre, permettant la prise directe au sol.

Capacités de levage :

- PAL-BAC 750 kg fourches longueur 825 mm (référence 9000000392) : 750 kg
- PAL-BAC 750 kg fourches longueur 1025 mm (référence 9000000393) : 750 kg
- PAL-BAC 1000 kg fourches longueur 825 mm (référence 9050000004) : 1000 kg
- PAL-BAC 1000 kg fourches longueur 1025 mm (référence 9050000005) : 1000 kg

Equipements pour le roulage : (Hors Options ou spécial)

- Valable pour tous les modèles (références 9000000392, 9000000393, 9050000004, 9050000005) :
 - o AV : 2 roues fixes Ø75 polyuréthane
 - o AR : 2 roulettes Ø125 polyuréthane

Options :

- Valable pour tous les modèles (références 9000000392, 9000000393, 9050000004, 9050000005) :
 - o Roulette arrière gauche Ø125 polyuréthane avec frein (référence 9010001575)

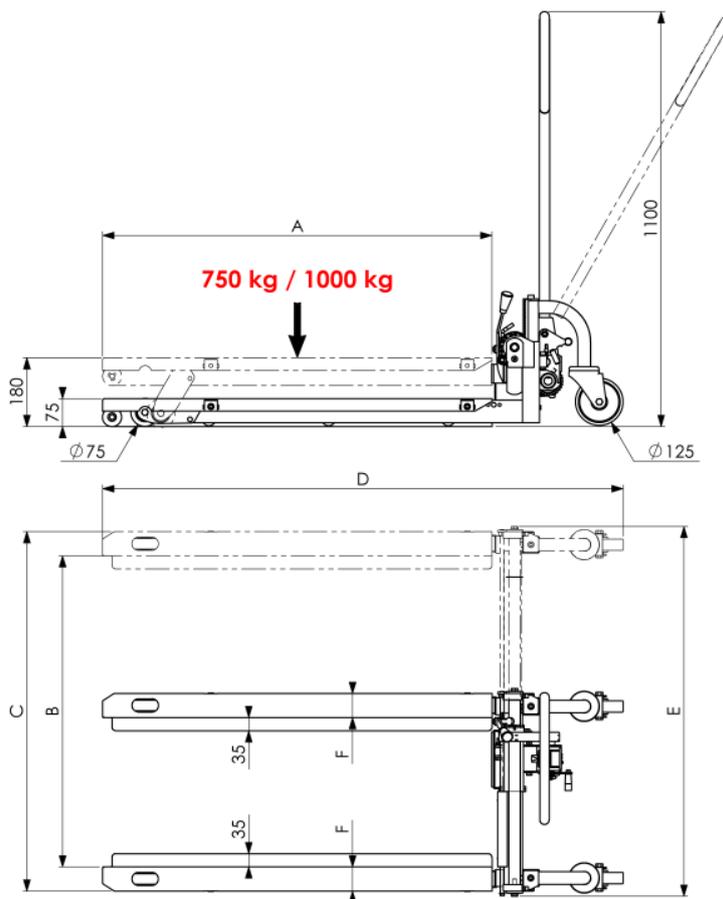
Niveau sonore : inférieur à 70dB

Seuil de vibrations : inférieur à 2,5m/s²

Fréquence de vibration : Inférieur à 0,5m/s²

Chaque appareil a subi un test avec les coefficients d'épreuve : 1,50 en statique / 1,10 en dynamique.

Fiche technique :



Référence produit	(mm)		B		C		D	E		F	Poids à vide (kg)
	A		Min.	Max.	Min.	Max.		Min.	Max.		
9000000392 PAL-BAC 750kg fourches lg. 825 mm	825		400	825	528	953	1170	555	980	64	40
9000000393 PAL-BAC 750kg fourches lg. 1025 mm	1025						1370				46
9050000004 PAL-BAC 1000kg fourches lg. 825 mm	825		390	810	528	953	1170	585	1005	68	42
9050000005 PAL-BAC 1000kg fourches lg. 1025 mm	1025						1370				46

Fonctionnement du chariot

L'appareil est livré prêt à l'emploi.

Utilisations prévues de l'appareil (suivant type d'appareil)

Le présent appareil a été créé afin de permettre le déplacement de charges correspondantes à la capacité de charge de l'appareil (voir les capacités de levage indiquées sur l'appareil et sur les équipements interchangeables homologués).

- **Le déplacement d'une charge d'un point A à un point B :**

Le centre de gravité de la charge devra être maintenu le plus près possible du sol. Le point le plus bas de l'ensemble équipement et charge ne devant être à plus de 100mm du sol.

- **L'élévation d'une charge d'une hauteur H1 à une hauteur H2 :**

Durant une phase de montée ou de descente, il est interdit de déplacer simultanément l'appareil.

Lorsque la charge est à plus de 200mm du sol, les déplacements doivent être réduits au maximum, et exécutés à une vitesse réduite. Il ne doit pas y avoir d'autres personnes à proximité.

Formation des utilisateurs (suivant type d'appareil)

Les utilisateurs doivent recevoir une information et une formation appropriée pour exercer leurs activités sans risque. Cela concerne, les opérateurs chargés d'utiliser l'appareil, mais aussi ceux chargés de le maintenir.

Une formation initiale et adaptée permet de réduire les risques d'accidents liés à l'utilisation de l'appareil et permet de rappeler les règles élémentaires de sécurité.

L'utilisation de l'appareil ne peut se faire qu'après avoir obtenu une approbation.

Mise en fonctionnement

Points à prendre en compte avant utilisation :

- **Vérifier la propreté et le soin des vêtements. Vérifier que ceux-ci ne risquent pas d'interférer avec l'utilisation de l'appareil.**
- **En cas de port de tout article de bijouterie, susceptibles de gêner les manœuvres, les retirer avant utilisation de l'appareil.**

A la mise en service, vérifier les réglages et les montages, le cas échéant appliquer les contraintes éventuelles d'environnement.

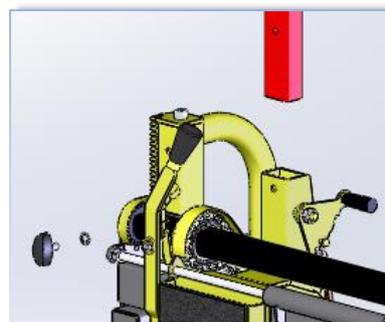
Lors de la mise hors service, mettre les fourches en position basse.

- **Montage du timon**

Emboîter le timon dans le fourreau prévu à cet effet. Mettre la rondelle frein dans la tige filetée du bouton. Visser et serrer le bouton, pour maintenir le timon.

- **Démontage du timon**

Dévisser le bouton et enlever la rondelle frein. Puis, retirer le timon du fourreau.

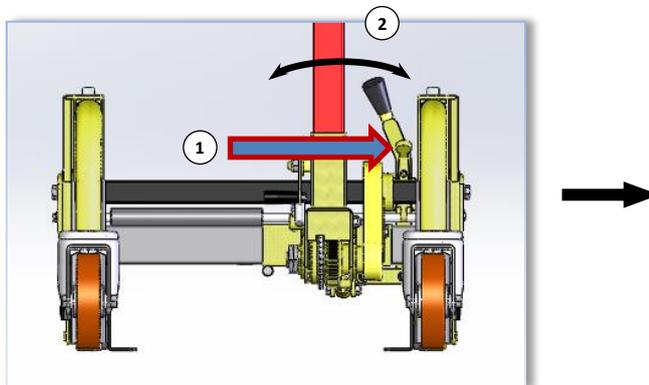


Le Pal-Bac comporte 2 fonctions principales :

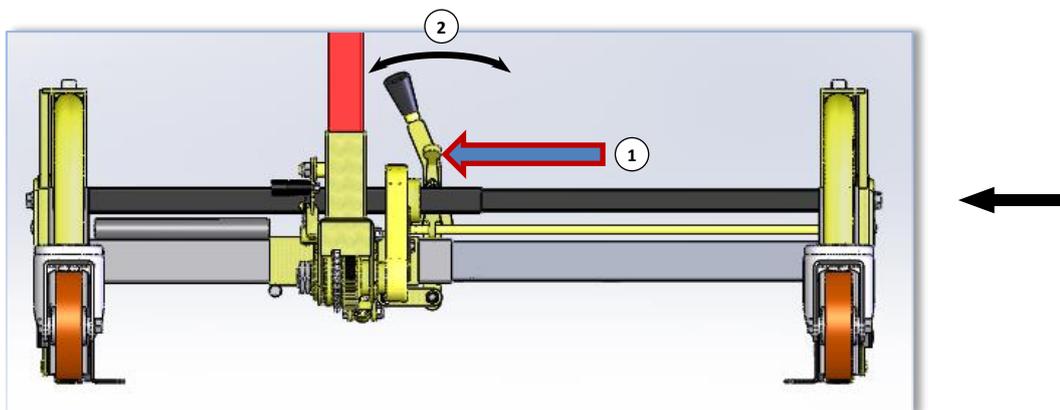
Extension et rétraction du bâti :

Elle est obtenue par un mouvement de va-et-vient du levier (Repère 2), la manette (repère 1) donnant le sens du mouvement.

- Basculer la manette (repère 1) à droite = Extension



- Basculer la manette (repère 1) à gauche = Rétraction

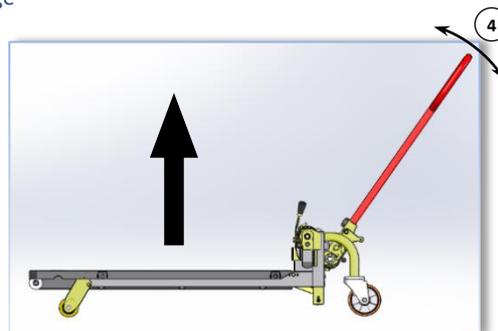
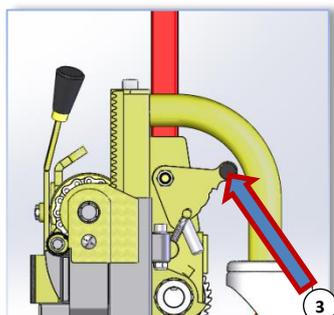


Montée et descente :

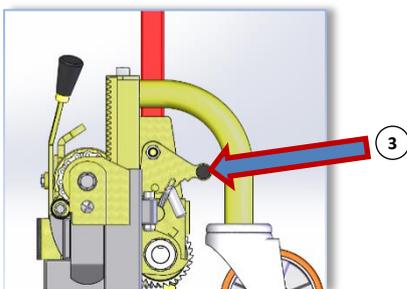
Chaque manœuvre est obtenue par « pompage » à l'aide du timon amovible (repère 4), lequel sert également pour la traction en position débrayée.

Le choix de la manœuvre est obtenu après positionnement du sélecteur (repère 3) placé dans l'emboîtement du timon. Le sélecteur est actionné avec le pied.

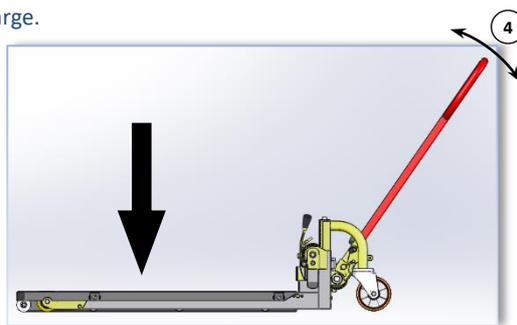
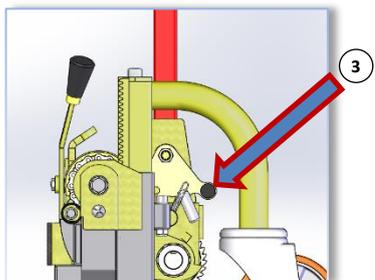
- Sélecteur (repère 3) en position haute = Montée de la charge



- Sélecteur (repère 3) au centre = Point mort pour le déplacement de la charge.



- Sélecteur (repère 3) en position basse = Descente de la charge.



Vérifications quotidiennes

L'utilisateur doit inspecter son appareil tous les jours avant de l'utiliser, ou avant chaque quart.

Il doit effectuer un contrôle visuel (tour d'inspection) avant de faire démarrer l'appareil. Après le contrôle visuel, avant d'utiliser l'appareil, il doit effectuer un contrôle de bon fonctionnement de ce dernier.

1. Le contrôle visuel :

- Etat général et propreté.
- Bon dégagement aérien.
- Obstacles à éviter au démarrage.
- Si le niveau de charge des batteries est complet (suivant type d'appareil).
- Si les boulons, écrous et protecteurs ne sont pas endommagés, manquants ou mal installés.
- Si les roues et roulettes sont en bon état.
- Si les bras de fourches ou des équipements amovibles ne sont pas fêlés, vis de bridages serrés.
- Pas de flaque ou de suintage indiquant une fuite.

2. Le contrôle de bon fonctionnement :

- Vérifier que les batteries soient bien chargées (suivant type d'appareil).
- Vérifier que le câble de charge (230V) ait bien été débranché de la prise du secteur, et enroulé (suivant type d'appareil).
- Vérifier le bon fonctionnement du mécanisme de levage.
- Aucun bruit anormal.

Signaler immédiatement au superviseur tout problème cerné lors de l'inspection quotidienne

Entretien et maintenance de l'appareil

Intervalles d'inspection et d'entretien

Une inspection complète consiste en des contrôles périodiques visuels et fonctionnels, ainsi que de petits ajustements destinés à assurer le bon fonctionnement de l'appareil.

L'inspection quotidienne empêche toute usure anormale et prolonge la durée de vie de tous les systèmes de l'appareil.

L'inspection et l'entretien doivent être effectués par un professionnel formé à cet effet et compétent concernant les fonctions électriques et mécaniques.

Types d'inspections fréquentielles

Inspections journalières : (personnel sans compétence spécifique mais habilité à utiliser l'appareil)

- Le contrôle visuel :
 - o Etat général et propreté.
 - o Si le niveau de charge des batteries est complet (suivant type d'appareil).
 - o Si les boulons, écrous et protecteurs ne sont pas endommagés, manquants ou mal installés.
 - o Si les roues et roulettes sont en bon état.
 - o Si les bras de fourches ou des équipements amovibles ne sont pas fêlés, les vis de bridages serrées.
 - o Pas de flaque ou de suintage indiquant une fuite.
- Le contrôle de bon fonctionnement :
 - o Vérifier que les batteries soient bien chargées (suivant type d'appareil).
 - o Vérifier le bon fonctionnement du mécanisme de levage.
 - o Aucun bruit anormal.

Inspections mensuelles : (personnel formé et compétent concernant les fonctions électriques et mécaniques)

- Le contrôle visuel :
 - o Etat général et propreté.
 - o Si le niveau de charge des batteries est complet (suivant type d'appareil).
 - o Si les boulons, écrous et protecteurs ne sont pas endommagés, manquants ou mal installés.
 - o Si les roues et roulettes sont en bon état.
 - o Si les bras de fourches ou des équipements amovibles ne sont pas fêlés, les vis de bridages serrées.
 - o Pas de flaque ou de suintage indiquant une fuite.
 - o Vérifier la tension et l'état général de la courroie/chaîne/sangle de levage et de la géométrie variable.
 - o Vérifier l'état des galets du tablier (absence de fissures, pas de faux plats, ...).
 - o Vérifier la présence et la lisibilité des marquages et décalcomanies.
 - o Si votre appareil comporte des vérins, vérifier l'usure des joints de vérins
- Le contrôle de bon fonctionnement :
 - o Vérifier que les batteries soient bien chargées (suivant type d'appareil).
 - o Vérifier le bon fonctionnement du mécanisme de levage et de la géométrie variable.
 - o Aucun bruit anormal.
 - o Vérifier le bon fonctionnement de la roue libre (suivant type d'appareil).
 - o Vérifier le bon roulage des galets du tablier.
- Interventions :
 - o Pulvériser une huile polyvalente sans silicone ou un lubrifiant sec dans les rails de guidage du tablier, coulisses et sur les pignons de chaînes.
 - o Souffler les poussières pouvant se trouver entre la poulie basse et la courroie (suivant type d'appareil).
 - o Nettoyer les composants à l'intérieur du capot à l'aide d'un chiffon sec et d'une soufflette basse pression (3-4 bars).

Plaque d'identification / Marquage CE

 MANUVIT SA Z.I. Beaugard - Rue des Peupliers 61600 LA FERTE-MACÉ Tél. 02 33 37 31 64 www.manuvit.fr	Type Model			
	Nr série Serial nr			Capacité Load capacity
	Année Year		Poids net Net weight	

La plaque d'identification comporte 8 zones :

- zone 01 : les coordonnées du fabricant ;
- zone 02 : Type : la référence du produit ;
- zone 03 : Nr série : le numéro de série de l'appareil ;
- zone 04 : Année : l'année de construction de l'appareil ;
- zone 05 : CE : Marquage de la conformité CE ;
- zone 06 : case libre : Permet l'identification des appareils ATEX ;
- zone 07 : Capacité : Charge utile maximale de l'appareil ;
- zone 08 : Poids net : Masse de l'appareil à vide.

Modèle de déclaration UE de conformité

MANUVIT SA
 ZI Beaugard
 Rue des Peupliers
 61600 LA FERTE-MACE - France
 Tel : +33 (0)2 33 37 31 64
 www.manuvit.fr



DECLARATION UE DE CONFORMITE

Machine neuve soumise à auto-certification
 EU-KONFORMITÄTSERKLÄRUNG - Selbstzertifizierungspflichte neue Maschine
 EU DECLARATION OF CONFORMITY - For new machines subject to self certification
 DECLARACIÓN UE DE CONFORMIDAD - Máquina nueva sometida a autocertificación

Fabricant Hersteller - Manufacturer - Fabricante	MANUVIT SA
Adresse Anschrift - Address - Dirección	ZI Beaugard Rue des Peupliers 61600 LA FERTE-MACE - France
Certifie que la machine décrite ci-dessous est conforme à : Bestätigt, dass die unten beschriebene Maschine Folgendes erfüllt : Certifies that the machine described below is in accordance with : Certifica que la máquina que se describe a continuación cumple con:	
Directives UE EU-Richtlinien - EU Directives - Directivas UE	- Machines : 2006/42/CE
Description du produit Produktbezeichnung - Product description - descripción del producto	PAL BAC 750kg fourches 1025
Référence du produit Produktreferenz - Product reference - Referencia del producto	9000000393
Numéro de série Seriennummer - Serial number - Número de serie	1801048
Capacité maximale de charge Tragfähigkeit - Load capacity - Capacidad de carga	750 KG
Personne autorisée à constituer le dossier technique Person, die bevollmächtigt ist, die technischen Unterlagen zusammenzustellen Person authorised to compile the technical file Persona facultada para elaborar el expediente técnico	MANUVIT SA
Adresse Anschrift - Address - Dirección	ZI Beaugard Rue des Peupliers 61600 LA FERTE-MACE - France
Date / Signature du Directeur Industriel Datum / Unterschrift vom Industriellen Direktor Date / Signature of the Industrial Manager Fecha / Firma del Director Industrial	Fait à LA FERTE MACE, le 08/01/18 

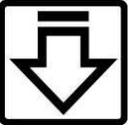
Description des pictogrammes

Génériques

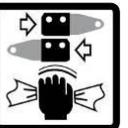
	Lecture de la notice obligatoire
	Danger
	Danger – Risques de coupures
	Danger – Risques d'écrasements

Gerbeurs

	Transport de personne interdit
	Circulation ou stationnement sous la charge et/ou sous l'équipement amovible interdit
	Déplacement de l'appareil avec le tablier en position haute interdit
	Déplacement de l'appareil avec la charge en position haute interdit
	Déplacement à plus de 6km/h interdit
	Serrage de la charge interdit avec le mécanisme de la géométrie variable
	Mettre les fourches en contact avec la charge à l'aide du mécanisme de la géométrie variable sans serrage

	Abaissement de la pédale du système de pompage
	Passage en vitesse 1
	Passage en vitesse 2
	Déverrouillage de la géométrie variable pour utilisation du roto-fût
	Hauteur de prise des fûts de 200L
	Butée de hauteur de prise des fûts de 200L
	Descente de la charge
	Montée de la charge
	Déverrouillage de la géométrie variable
	Verrouillage

BLOC-BOUEILLE

	Mise en contact des mâchoires avec serrage interdit
 	En cas de glissement de la bouteille nettoyer les mâchoires

PAL BAC & Transpalettes

	Ne pas monter sur les chariots
	Levier de géométrie variable de PAL BAC + ouverture - fermeture et verrouillage
	Graissage interdit

ROUL FÛT

	Mettre la sécurité après accrochage du fût
---	--

Société :

**Appareil de levage :
(Equipement de travail)**

Marque :

Type :

N° de série :

Date de mise en service dans la société :

CARNET DE MAINTENANCE

- Vérifications liées à la mise en service :
L'article de référence devient le R4323-22 (remplace le R233.11.1)
- Vérifications liées à la remise en service :
L'article de référence devient le R4323-28 (remplace le R233.11.2)
- Vérifications générales périodiques :
Les articles de référence deviennent R4323-22 à R4323-28,
R4721-11 et R4535-7 (remplacent le R233.11)

CARNET DE MAINTENANCE

Par appareils de levage, il faut entendre les matériels, y compris ceux mus par la force humaine employés directement et leurs équipements, conduits par un ou des opérateurs, dont au moins une des fonctions est de déplacer une charge ou des personnes avec changement de niveau significatif pendant le déplacement, la charge n'étant pas liée de façon permanente à l'appareil.

Liste non exhaustive des matériels concernés :

- Appareils assurant le transport en élévation de personnes tels qu'ascenseurs de chantier
- Appareils en fonctionnement semi-automatique
- Appareils de manutention à poste de conduite éleable
- Bras ou portiques de levage pour bennes amovibles Blondins
- Chargeurs frontaux conçus pour être assemblés sur les tracteurs agricoles et équipés pour le levage
- Chariots automoteurs
- Crics de levage
- Débardeuses forestières
- Elévateurs de postes de travail
- Echafaudages volants
- Engins de terrassement équipés pour la manutention d'objets
- Equipements interchangeables installés sur les tabliers de chariots élévateurs à flèche télescopique ou non
- Gerbeurs
- Grues potences
- Grues sapines
- Grues derricks - Grues à tour
- Grues mobiles automotrices - Grues sur véhicules
- Grues auxiliaires de chargement
- Grues portuaires
- Grues sur support flottant
- Hayons élévateurs
- Manipulateurs mus mécaniquement
- Monte-matériaux - Monte-meubles
- Monorails
- Mâts de levage
- Palans
- Pipe layers
- Plans inclinés accessibles ou non aux personnes
- Plateformes élévatrices mobiles de personnes automotrices ou non ou installées sur véhicules porteurs
- Ponts élévateurs de véhicules
- Poutres et ponts roulants - Poutres de lancement
- Pull-Lifts
- Skips
- Tables élévatrices
- Tire-forts de levage
- Transstockeurs avec conducteur embarqué
- Treuils - Vérins et leurs supports, etc.,

• Pour les grues à tour des mentions spécifiques complémentaires doivent être mentionnées sur le carnet de maintenance (arrêté du 3 mars 2004).

Le carnet de maintenance est tenu à disposition de l'inspecteur du travail, des agents de la C.R.A.M. , du C.H.S.C.T. et des délégués du personnel

Il est également tenu à disposition des personnes chargées des vérifications réglementaires lors de la mise ou remise en service de l'appareil et des vérifications périodiques.

Date des opérations	Périodicité des opérations	Référence des pièces remplacées	Entreprise intervenante	Nom de l'intervenant	Signature de l'intervenant
..../..../.....					
Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i>					
..../..../.....					
Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i>					
..../..../.....					
Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i>					
..../..../.....					
Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i>					
..../..../.....					
Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i>					

Date des opérations	Périodicité des opérations	Référence des pièces remplacées	Entreprise intervenante	Nom de l'intervenant	Signature de l'intervenant
..../..../.....					
Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i>					
..../..../.....					
Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i>					
..../..../.....					
Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i>					
..../..../.....					
Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i>					
..../..../.....					
Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification <i>Cocher l'opération concernée</i>					

Date des opérations	Périodicité des opérations	Référence des pièces remplacées	Entreprise intervenante	Nom de l'intervenant	Signature de l'intervenant
..../..../.....					
<p style="text-align: center;">Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur</p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification </p> <p style="text-align: center;"><i>Cocher l'opération concernée</i></p>					
..../..../.....					
<p style="text-align: center;">Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur</p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification </p> <p style="text-align: center;"><i>Cocher l'opération concernée</i></p>					
..../..../.....					
<p style="text-align: center;">Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur</p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification </p> <p style="text-align: center;"><i>Cocher l'opération concernée</i></p>					
..../..../.....					
<p style="text-align: center;">Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur</p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification </p> <p style="text-align: center;"><i>Cocher l'opération concernée</i></p>					
..../..../.....					
<p style="text-align: center;">Nature des opérations de maintenance prévues par le constructeur</p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Contrôle <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification </p> <p style="text-align: center;"><i>Cocher l'opération concernée</i></p>					